



AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

Montreuil, le 11 mars 2025

MÉDICAL

SANTÉ AU TRAVAIL : INVERSONS LA VAPEUR !

**À l'heure du business
ferroviaire, la santé des
cheminots devient une
variable d'ajustement.
L'arrivée prochaine d'une
assurance santé
obligatoire et l'application
du règlement européen
STIOPE ne doivent pas
sonner le glas de la
médecine du travail et de
la médecine de soins
SNCF, bien au contraire.**

**La CGT exige l'ouverture
des cabinets médicaux
SNCF pour tous les
cheminots de la branche
ferroviaire, actifs et
retraités !**

UN PEU D'HISTOIRE

L'accès à une médecine spécifique pour les cheminots remonte aux temps des compagnies. Dans l'entre-deux-guerres, la santé des cheminots est jugée déplorable. En 1929, l'importance de la prévention des problèmes de santé par un suivi régulier et de proximité est révélé comme indispensable au bon fonctionnement des réseaux ferroviaires. Ce dispositif de santé s'est renforcé lors de la réunification et de la nationalisation en 1938.

Y AURAIT-IL AUJOURD'HUI UNE VOLONTÉ POLITIQUE DE REVENIR AU CHEMIN DE FER À GRAND-PAPA ?

Les réformes ferroviaires et les directives européennes de libéralisation, les revendications de certaines OS sur la mise en place d'une assurance santé obligatoire ou encore les recours juridiques imposant la séparation de la médecine du travail de celle d'aptitude ont contribué à affaiblir considérablement nos services médicaux. Tous ensemble, nous pouvons encore inverser la vapeur !

EN PRATIQUE, QUELLES SONT LES MENACES ?

Règlement européen STI-OPE, problème de statut juridique des laboratoires, agrément des services médicaux, augmentation du nombre d'agents suivis par médecin du travail et mise en place de la CSO servent aujourd'hui de prétextes à la direction pour annoncer la suppression de 160 postes dans les cabinets médicaux, sans annonce de plan social.

De plus, les ordres de la direction des services médicaux contribuent chaque jour à éloigner les infirmiers et médecins des agents. Ces directives vont jusqu'à exiger la dénomination de ces derniers comme clients et d'interdire les prises de rendez-vous en soins, ou même de prodiguer des soins.

UNE REVENDICATION : LA SANTÉ POUR TOUTES ET TOUS !

Encore en janvier 2024, la CGT alertait sur la désertification des cabinets médicaux qui se confirme aujourd'hui à l'annonce des projets à venir. L'arrêt de l'accès aux soins dans les cabinets médicaux de Bordeaux et Toulouse pour les retraités et ayants droit est annoncé. Ces restrictions détruisent les perspectives de maintien en bonne santé des cheminots et de solidarité intergénérationnelle. Pour la CGT, l'accès gratuit aux médecins généralistes et spécialistes ne doit pas faire l'objet de discriminations envers les agents contractuels, les retraités et les ayants droit !

LA CGT NE SE CONTENTE PAS D'ALERTER

Ces derniers mois, de nombreuses mobilisations, avec la CGT, ont empêché des fermetures, comme à Quimper, ou ont permis, comme à Tarbes, la réouverture d'une consultation généraliste au cœur de la gare.



Malgré la réticence de la direction d'Optim'Services à conserver ses cabinets médicaux, seule la mobilisation permet d'enrayer les déserts médicaux.

LA MOBILISATION DES CHEMINOTS EST CRUCIALE

Les cheminots ont des besoins spécifiques en matière de suivi de santé au travail en raison des conditions particulières liées à leurs métiers. Un suivi régulier et adapté permet non seulement de prévenir des problèmes de santé, mais aussi d'améliorer la qualité de vie au travail et de garantir un haut niveau de sécurité. Le suivi en médecine du travail permet de déceler les risques professionnels et d'intervenir rapidement.

Les consultations infirmières et les cabinets médicaux de proximité jouent un rôle-clé dans le maintien de la santé des cheminots, permettant un accès rapide aux soins avec un suivi personnalisé.

Au fil des ans, les laboratoires d'analyses médicales ont également bénéficié des avancées technologiques, permettant des analyses de plus en plus précises et rapides. L'introduction de nouveaux équipements et de techniques modernes a amélioré la fiabilité des diagnostics, contribuant ainsi à une meilleure prise en charge des agents.

Les fermetures progressives des cabinets médicaux SNCF ont des conséquences dramatiques. Les cheminots se retrouvent ainsi démunis face à un système de santé de plus en plus privatisé, où l'accès aux soins devient un parcours du combattant.

La mise en place de la complémentaire santé obligatoire n'amène pas de réponse satisfaisante face à cette problématique, car les remboursements ne couvrent pas toujours les besoins spécifiques des cheminots en matière de santé. Enfin, les prestations offertes dans les cabinets médicaux SNCF sont souvent supérieures à celles des centres de santé d'assurances privées.

POUR TOUTES CES RAISONS, LA CGT EXIGE :

- L'arrêt des fermetures des cabinets médicaux et la réouverture ou la création de cabinets médicaux pour un meilleur maillage du territoire ;
- L'extension du régime spécial, de ses garanties, de sa couverture, de l'accès aux cabinets médicaux et à la médecine générale et spécialiste à tous les cheminots actifs, retraités et ayants droit ;
- La mise en place de comités de proximité Santé Sécurité Conditions de travail à la SNCF, dans ses filiales et dans les entreprises de branche ;
- L'instauration de réels parcours professionnels et la reconnaissance des qualifications pour les cheminots des services médicaux ;
- La mise en place d'un nouveau statut du travailleur cheminot pour l'ensemble des salariés de la branche ferroviaire.

Rejoindre la CGT, c'est faire le choix de défendre nos droits dans un contexte de société souvent perçue comme violente et dissociée. Ensemble, nous pouvons nous mobiliser pour obtenir un accès à des soins dignes, pour une meilleure prise en charge et pour préserver la santé de tous les cheminots, statutaires, contractuels, retraités et ayants droit.

**POUR NOTRE SANTÉ,
POUR L'AVENIR DES CABINETS MÉDICAUX SNCF,
MOBILISONS-NOUS !**